

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT

NUMÉRO 1037-11-2019, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1037-2017, TEL QU'AMENDÉ, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE P5-03 POUR PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN TRIPLEX ET D'UN LOCAL COMMERCIAL SUR LE LOT 6 219 197, RUE D'ADAMSVILLE

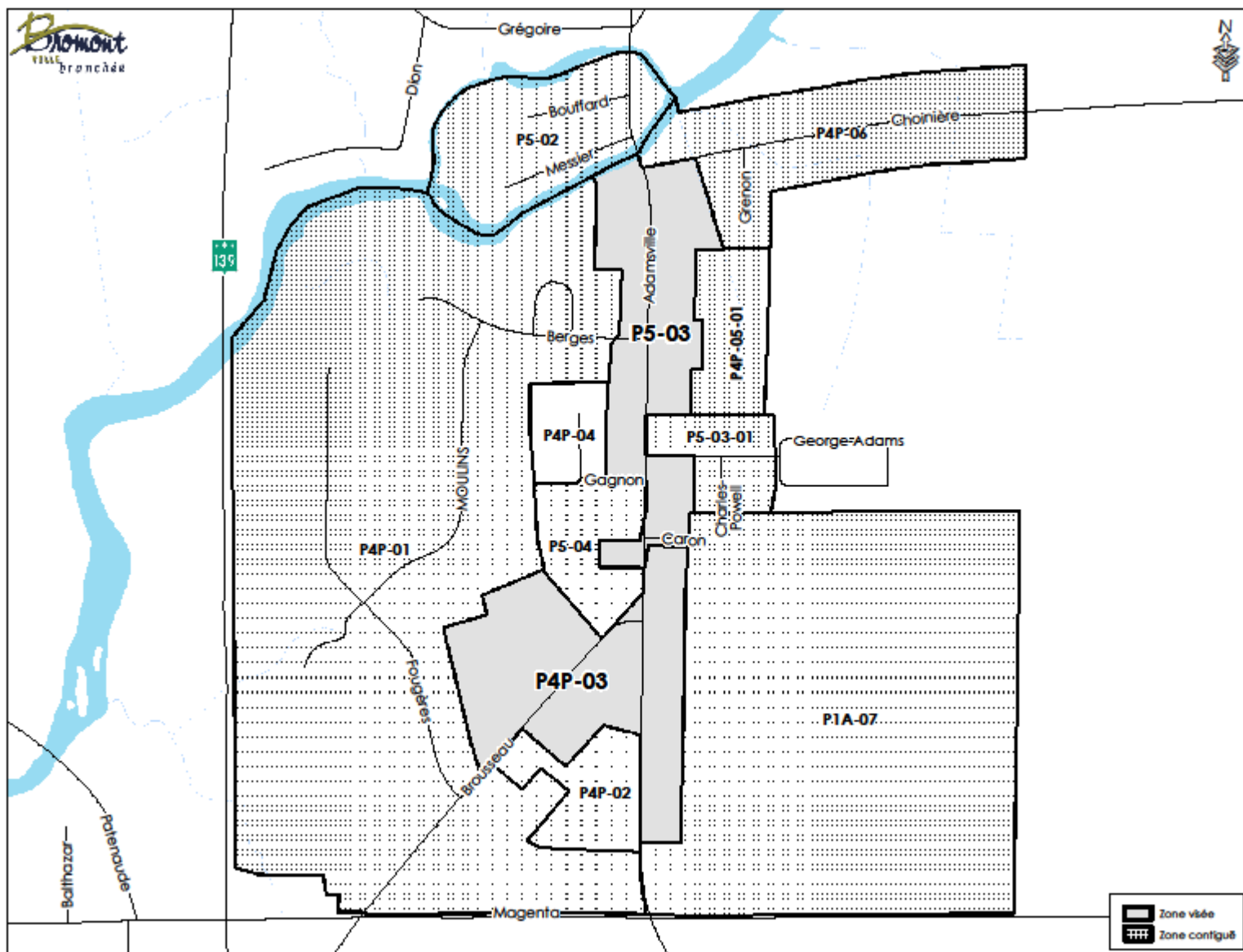
AVIS est par les présentes, donné aux personnes intéressées :

Qu'à sa séance ordinaire tenue le 2 juillet 2019, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté un premier projet de règlement numéro 1037-11-2019, tel que plus amplement décrit ci-après.

Que conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu **lundi, le 5 août 2019, à 19h00**, en la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Bromont.

Que ce premier projet de règlement numéro 1037-11-2019 vise à permettre la construction d'un triplex et d'un local commercial (salon de coiffure) sur le lot 6 219 197, rue D'Adamsville. Pour ce faire, le plan de zonage sera modifié de manière à agrandir la zone P5-03 à même une partie de la zone P4P-03.

Le plan ci-dessous illustre la zone visée et les zones contiguës constituant les secteurs concernés :



Qu'au cours de cette assemblée publique, le maire ou le membre du conseil désigné par lui, expliquera le premier projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet. Ce premier projet de règlement comporte des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Une copie du premier projet de règlement numéro 1037-11-2019 est disponible pour consultation à l'hôtel de ville sis au 88, boulevard de Bromont, de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h, du lundi au jeudi et de 8 h 45 à 12 h le vendredi pour la période estivale.

Fait à Bromont, ce 4^e jour de juillet 2019.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA
Directrice du service du greffe et des affaires juridiques